

216C0507
FR0000184798-FS0179

16 février 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ORPEA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 février 2016, complété par un courrier reçu le 16 février 2016, la société Standard Life Investments (Holdings) Limited (1 George Street, EH2 2LL, Edimbourg, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 9 novembre 2015, le seuil de 5% du capital de la société ORPEA et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients, 3 318 753 actions ORPEA représentant autant de droits de vote, soit 5,51% du capital et 4,94% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ORPEA sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 15 février 2016, pour le compte desdits clients, 3 431 869 actions ORPEA représentant autant de droits de vote, soit 5,69% du capital et 4,24% des droits de vote de cette société².

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 60 273 691 actions représentant 67 133 211 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé, de 60 273 691 actions représentant 80 916 451 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.